

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 88

publié le 16 juin 2020

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n°2020-11 AG portant désignation de Madame Sophie BREARD, en qualité de représentante de centre Cnam au sein du conseil de l'EPN 11 - Territoires.....4
- Décision n°2020-12 AG portant constitution du bureau de vote du collège n°6 pour les élections au conseil scientifique5
- Décision n°2020-13 AG portant constitution du bureau de vote du collège n°6 pour les élections au conseil des formations.....6

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DECISION N° 2020- 11 AG

portant désignation de Madame Sophie BREARD, en qualité de représentante de centre Cnam au sein du conseil de l'EPN 11 - Territoires

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, son article 1.2.1.4.1.,

Vu la décision n° 2017-24 AG du 6 mars 2017 modifiée, de nomination des représentants des milieux professionnels et des représentants des centres Cnam en région dans les conseils des équipes pédagogiques nationales (EPN) 1 à 16,

Considérant la vacance des deux sièges de représentant de centre Cnam au sein du conseil de l'EPN 11 - Territoires, à la suite des démissions de Monsieur Olivier MARION, directeur du centre Cnam Auvergne-Rhône-Alpes et de Madame Nelly METGE, directrice du centre Cnam Bourgogne-Franche-Comté,

Vu la lettre de candidature de Madame Sophie BREARD, directrice du centre Cnam Val de Loire, en date du 3 mars 2020,

Vu le courriel adressé par Monsieur Bertrand REAU, directeur de l'EPN 11 - Territoires, à Monsieur l'administrateur général du Cnam le 13 mai 2020,

DECIDE :

Article 1. - La décision n° 2017-24 AG du 6 mars 2017 modifiée est modifiée comme il suit.

Lire désormais pour l'EPN 11 - Territoires, concernant les représentants des centres Cnam sur la mandature 2017-2021 restant à courir à compter de la date de la présente :

EPN	Représentants des centres Cnam
EPN 11 - Territoires*	- Mme Sophie BREARD , directrice du centre Cnam Val de Loire

(le reste sans changement)

Article 2. - Le directeur de l'EPN 11 - Territoires est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet à compter de sa notification à la personne désignée.

Fait à Paris, le 3 juin 2020

L'administrateur général

Olivier FARON

Diffusion :

Madame Sophie BREARD, directrice du centre Cnam Val de Loire
Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services
Madame Christelle GUEGUEN, directrice de l'action régionale
Monsieur Bertrand REAU, directeur de l'EPN 11 - Territoires
Madame Armelle DE TORCY, secrétaire générale de l'EPN 11 - Territoires

DECISION N°2020 – 12 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour les élections au conseil scientifique

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D.719-1 à D.719-40,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2020 – 4 DGS du 2 avril 2020 portant modification du calendrier des opérations électorales au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour les élections au conseil scientifique des représentants des élèves relevant du collège n° 6, qui se dérouleront le 18 juin 2020 et, le cas échéant, le 2 juillet 2020.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n°6 – conseil scientifique :

Président :

- Scrutin du 18 juin 2020 : Madame Valia MORGENBESSER
- Scrutin du 2 juillet 2020 : Madame Valia MORGENBESSER

Assesseurs :

- Monsieur Sylvain MONDON
- Monsieur Kevin PASTIER
- Monsieur Denis GEERAERT (suppléant)

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 15 juin 2020

L'Administrateur général

A blue ink signature of Olivier Faron, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Olivier FARON

DECISION N°2020 – 13 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour les élections au conseil des formations

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D.719-1 à D.719-40,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2020 – 4 DGS du 2 avril 2020 portant modification du calendrier des opérations électorales au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour les élections au conseil des formations des représentants des élèves relevant du collège n° 6, qui se dérouleront le 18 juin 2020 et, le cas échéant, le 2 juillet 2020.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n°6 - conseil des formations :

Président :

- Scrutin du 18 juin 2020 : Madame Valia MORGENBESSER
- Scrutin du 2 juillet 2020 : Madame Valia MORGIENBESSER

Assesseurs :

- Monsieur Nicolas DEBEAUNE
- Monsieur Edouard WOLF
- Madame Claire HEMERY (suppléante)

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 15 juin 2020

L'Administrateur général

A blue ink signature of Olivier Faron, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Olivier FARON